



CTSD DU 7 MAI 2020

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président,

Depuis le 17 mars 2020, notre pays en général, et notre administration en particulier, vit une période que nous pouvons qualifier d'historique avec, pour la première fois, la mise en place d'un confinement généralisé.

Si l'administration de notre pays était censée se trouver immédiatement en ordre de marche dans un tel contexte depuis une circulaire DGAFP du 26 août 2009 rendant obligatoire l'élaboration d'un Plan de Continuité de l'activité pour l'ensemble de la Fonction Publique d'État, la réalité en ces temps de crise s'est montrée plus tâtonnante et chaotique. C'est donc dans l'urgence et de façon unilatérale que les PCA ont été mis en place, en douane comme ailleurs, puis adaptés face aux erreurs rapidement identifiées, car immédiatement sanctionnées par un nombre croissant d'agents malades.

En ce qui concerne le PCA de la DI Auvergne-Rhône-Alpes, nous pouvons relever des points positifs comme l'engagement sans faille des agents, quels que soit leur grade et leurs missions, pour répondre aux attentes du gouvernement, de notre administration et de nos concitoyens, un approvisionnement en EPI globalement satisfaisant sur l'ensemble de la période et ce malgré les fortes difficultés rencontrées, ou encore la réduction du nombre d'agents en présentiel qui a permis d'arriver aujourd'hui à un nombre de malades quasi nul.

Il y a eu aussi des sujets qui fâchent davantage comme l'insuffisance flagrante de PC portables, les attermoissements sur le statut de télétravailleur et surtout l'ordonnance sur le retrait de jours RTT/CA, véritable hold-up organisé sur le dos d'agents qui n'ont pas demandé à être confinés d'office.

Dans ce contexte de priorisation et de traitement uniquement des situations d'urgence, certaines de vos décisions ont pu par ailleurs nous paraître surprenantes.

Ici, vous mutez un chef de service qui attendait depuis plus d'un an de rejoindre son nouveau poste, au risque de mettre en péril l'organisation fragile du petit bureau dont il partait en plein PCA.

Là, vous organisez le déménagement d'un SRE dans des locaux plus exigus que ceux occupés actuellement, à l'heure de la distanciation sociale et des 4m² par agent.

Mais aujourd'hui, l'heure du déconfinement et de la mise en place du Plan de Reprise de l'activité (PRA) est venue.

SOLIDAIRES Douanes ne transigera pas sur la question de la protection et la sécurité des agents. Pour nous, il y a nécessité à disposer de tous les moyens de protection définis par la médecine de prévention. Si tel n'est pas le cas, l'activité concernée doit être arrêtée, quelle qu'elle soit.

Vous semblez partager cet impératif. Nous espérons que vos bonnes intentions perdureront.

Annecy, Chambéry et Lyon, le 7 mai 2020